« La femme n’a pas le droit de dire non » : la mosquée Arrahma de Strasbourg (67), licencie son imam Hassan Benzad, après des propos légitimant le viol et les violences conjugales

25/02/2025 à 12h35



Début octobre 2024, la mosquée Arrahma de Hautepierre a licencié pour faute grave son imam. Ce dernier a tenu des propos légitimant le viol entre époux et les violences conjugales.

Tout part d’une vidéo postée sur les réseaux sociaux. Le 15 septembre 2024, Étienne Delarcher, journaliste sous pseudonyme, diffuse sur son compte X (ex-Twitter) une vidéo tournée dans la salle de prière de la mosquée Arrahma de Hautepierre. Cette vidéo coïncide avec la sortie de son livre, paru en mai 2024 aux éditions du Rocher, nommé « Au cœur de l’islam en France », et sous-titré « trois ans d’infiltration dans 70 mosquées françaises ».

A la fin de cette discussion ce même religieux justifiera le

> *recours à une "une frappe qui ne fait pas mal" pour "éduquer" une épouse "désobéissante". pic.twitter.com/ZXa7TVfONC*
>
> *— Etienne Delarcher (@EDelarcher) September 18, 2024*

« Quand la femme dit à son mari non, Allah est en colère sur elle », Hassan Benzad, ancien imam de la mosquée Arrahma de Hautepierre

[…]

Rue89